

Inscription en Seconde Série Professionnelle

(ASSP, Animation-enfance et personnes âgées, Métier de la relation client
Vente-Commerce)

Demande d'affectation

La demande d'affectation en Seconde Série Professionnelle est à constituer auprès de votre établissement d'origine.

La procédure d'affectation est informatisée. La famille saisira dans le logiciel d'affectation (AFFELNET) ses vœux courant mai début juin 2023 (information à vérifier auprès de votre établissement d'origine).

Il n'y a pas de demande de dérogation à faire pour entrer en Seconde Série Professionnelle.

Recrutement

Les places sont attribuées aux élèves dans la limite des places disponibles, en fonction des notes et évaluations obtenues en 3^{ème}

Résultats de l'affectation des Secondes :

C'est l'Inspecteur d'Académie d'Ille et Vilaine qui validera ou pas l'affectation de l'élève lors d'une Commission d'affectation le 22 juin 2023.

Les résultats de l'affectation seront publiés le 27 juin 2023 sur le service en ligne EDUCONNECT service en ligne inscription (SLI). Les familles devront être munies de leur identifiant et mot de passe.

Dossier d'inscription :



L'inscription définitive aura lieu début juillet. Le LP Bréquigny enverra les notifications d'affectation début juillet. Selon un planning défini par le lycée, le dossier d'inscription « finale » sera déposé par la famille et l'élève au LP Bréquigny, début juillet.
Les modalités seront précisées sur : <http://www.lycee-brequigny.fr> rubrique inscriptions.